

QUI SUIS-JE ?

... UNE RAIE !
OUI MAIS LAQUELLE ?

PARTEZ À LA DÉCOUVERTE
DES RAIES ET REQUINS
DES CÔTES DE NORMANDIE, ICI



QRCODE



POURQUOI LES PÊCHEURS NORMANDS S'ENGAGENT POUR UNE BONNE GESTION DES RAIES ET DES REQUINS

Pour mieux valoriser les populations qui se portent bien et mieux préserver celles qui sont fragilisées.



RESPONSABILITÉ

La Normandie est un haut-lieu de la pêche française de raies et requins ; les eaux de la Manche étant propices à ces espèces.

Avec 4600 tonnes de captures par an, la pêche côtière normande représente 1/3 des apports français de raies et requins.

La pérennité de ces activités et la durabilité des espèces sont essentielles pour les acteurs de la filière qui les capturent et les commercialisent.

TRAÇABILITÉ

Les raies et les requins font l'objet de :

- Difficultés d'identification
- Mélanges d'espèces
- Dénominations génériques : « saumonette » de requin et « ailes de raie ».

Les pêcheurs normands travaillent depuis plusieurs années pour améliorer l'identification des espèces (à bord des bateaux, en criée et dans les ateliers de mareyage).

Ils se mobilisent également pour faire évoluer la réglementation afin qu'elle exige la dénomination précise de ces espèces sur les étiquettes.

Les consommateurs disposeront alors de l'information nécessaire pour effectuer un achat responsable.

DURABILITÉ

Avec l'appui de partenaires, d'ONGs et d'instituts de recherche, l'OPN mobilise et accompagne ses pêcheurs vers plus de durabilité :

- Information sur les espèces interdites de pêche.
- Identification, sur base des données scientifiques, des espèces autorisées à la pêche mais vulnérables, avec recommandation de ne pas les capturer
- Poids minimum autorisé pour les raies capturées : 1 kg (mesure supérieure à la réglementation nationale).
- Projet de certification « Pêche Durable MSC » pour la raie bouclée, qui représente plus de 80% des captures de raies en Normandie.



WWW.SITEINTERNET.FR



QUI SUIS-JE ?

... UN REQUIN !
OUI MAIS LEQUEL ?

ASUNISH © Photos : Marc DANIO / Adobe Stock - Photographie retouchée



LES REQUINS DE LA MANCHE DES POISSONS VENDUS EN SAUMONETTE

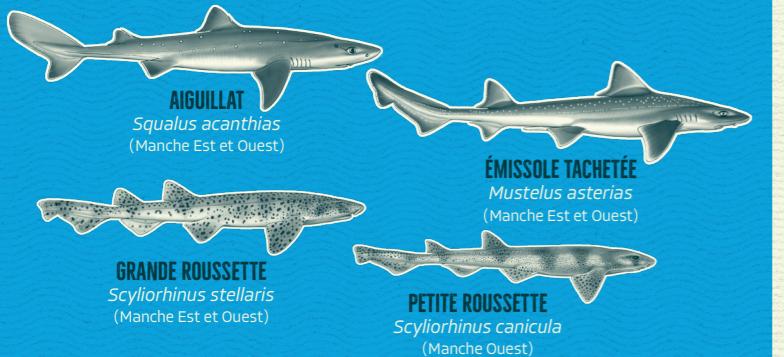


RÉPONSE

C'EST UN REQUIN AIGUILLET,
DONT LA PÊCHE A ÉTÉ RÉOUVERTE
EN 2024 EN RAISON DE L'AMÉLIORATION
DE SON STOCK.

LES REQUINS EN NORMANDIE

4 espèces de fond ont des populations qui se portent bien :



4 espèces de pleine mer, sont interdites ou non recommandées à la pêche:

Requin renard, Requin peau bleue, Requin pèlerin, Ange de mer et Requin taupe.

1 espèce vit entre fond marin et pleine eau : **le Hâ**.

Les pêcheurs normands en limitent leurs captures.

BIEN S'INFORMER POUR BIEN CONSOMMER !

Ces espèces sont préparées et vendues en « saumonette » : vérifiez le nom de l'espèce et son origine précise avant tout achat.

REQUINS ET RAIES MÊME FAMILLE, MÊME COMBAT !

MÊME FAMILLE

LE SAVIEZ-VOUS ?

Il existe plus de **500 espèces de requins** et environ **650 espèces de raies**.

Raies et Requins appartiennent à la famille des poissons cartilagineux (sans arêtes) : **les sélaciens** (ou élasmodranches).

Ils ont des caractéristiques biologiques, qui les rendent sensibles :

- Une croissance lente
- Une maturité sexuelle tardive
- Une gestation longue
- Une descendance limitée

UNE GRANDE DIVERSITÉ D'HABITATS ET DE COMPORTEMENTS

Les espèces de pleine mer (pélagiques) :

Grande taille, cycle de vie long, maturité sexuelle tardive et faible nombre de petits à la naissance, les espèces de pleine mer sont très sensibles à la pêche :

- Les **requins pélagiques** sont recherchés pour leurs ailerons (requin peau bleue...)
- Les **raies de pleine mer** sont peu consommées (raie manta...)



MÊME COMBAT

LE SAVIEZ-VOUS ?

Partout dans le monde, **raies** et **requins** font face à de multiples enjeux.

- Pollution et dégradation des habitats
- Surpêche ou captures accidentnelles
- Capture des requins pour les ailerons

Pour mieux les protéger, il est nécessaire d'améliorer :

- La gestion et la surveillance des pêcheries
- L'identification et la traçabilité
- Les connaissances scientifiques
- La protection des espèces

ET EN NORMANDIE ?

Les eaux de la Manche sont **favorables aux espèces côtières de raies** et **requins** car les fonds sont peu profonds, sédimentaires et adaptés à leur biologie.

10 espèces de requins et **12 espèces de raies** sont présentes en Manche.

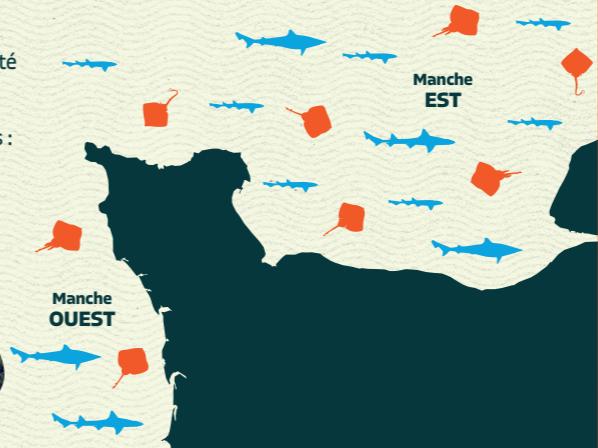
Les pêcheurs normands s'engagent pour :

- une **bonne gestion** des raies et des requins
- l'amélioration de la **traçabilité** et de la **durabilité** de ces espèces sensibles

Certaines espèces sont interdites ou non recommandées à la pêche. Les autres font l'objet d'une pêche côtière.

Les **requins** sont valorisés pour leur chair vendue en « saumonette ».

Pour les **raies**, ce sont leurs nageoires (leurs « ailes ») qui sont commercialisées.



LES RAIES DE LA MANCHE DES POISSONS VENDUS EN AILES

RÉPONSE

SOUS CETTE ANGLE,
CESTE RAIE RESSEMBLE
À BEAUCOUP D'AUTRES !



LES RAIES EN NORMANDIE

5 espèces ont des populations qui se portent bien :



6 espèces sont interdites ou non recommandées à la pêche : **Raie pastenague, Raie chardon, Raie circulaire, Raie blanche, Pocheteaux gris et noir**.

1 espèce est autorisée à la pêche en Manche-Est et interdite de pêche en Manche-Ouest : **la Raie mélée**.

BIEN S'INFORMER POUR BIEN CONSOMMER !

Ces espèces sont préparées et vendues sous le nom de « raie » ou « aile de raie » : vérifiez le nom de l'espèce et son origine précise avant tout achat.

